

Breizh Breizh

28

UNVANIEZH AR GELENNERIEH BREZHONEG

"An Douarenn", 21, straed an Tier-Barn. 56 000 Gwened

PROMESAOU E-KERZ AR GOAÑV DILENNADEGOU EN NEVEZ-HAÑV

(Furnez ar Geizh)

L'enseignement du breton

Lang : cap sur le bilinguisme

Jack Lang, ministre de l'Éducation et de la Culture avait hérité du dossier sensible des langues régionales. Il demande aujourd'hui aux recteurs de mettre en place des plans académiques pour développer leur enseignement.

A quatre mois des élections législatives, Jack Lang estime « le moment venu de nouvelles avancées » vers le bilinguisme à l'école, au collège et au lycée. Il demande aux recteurs des académies concernées de « préparer un véritable plan de développement de l'enseignement des langues et cultures régionales ».

Simple sensibilisation ou authentique bilinguisme, il s'agit de mieux répondre aux demandes des familles. Et de mieux assurer la continuité de l'enseignement au cours des études.

Sans restriction

Dès la rentrée 1993, affirme le ministre dans sa lettre aux recteurs, il faudra prévoir, dans chaque département, une dotation d'emplois d'enseignants suffisante pour satisfaire les besoins. Le concours de recrutement sera ouvert en tenant compte de cette spécificité et les maîtres volontaires pourront recevoir une formation minimale. La formation sera assurée soit dans les Instituts de formation des maîtres, soit par des organismes compétents.

Pour la première fois, le ministre prévoit que l'inscription dans une école pourra déroger aux critères habituels pour permettre un accès plus facile à une école bilingue. Des conseils consultatifs locaux, dont la composition sera laissée à l'appréciation des recteurs, pourront être installés.



Les recteurs ont un bon mois pour se mettre en train et rendre compte de l'état d'avancement du chantier au ministre. Ministre des départements et territoires d'Outre-Mer, Louis Le Penec estime que l'initiative de Jack Lang « paraît de nature à répondre aux aspirations de ceux qui revendiquent, de longue date, une juste place pour les cultures et langues régionales. »

Changement de nature

L'initiative était attendue et réclamée en Bretagne. Localement, notamment dans le Morbihan, où des conflits sporadiques opposent des groupes de parents à l'inspecteur d'académie. Plus généralement par le mouvement Diwan, qui scolarise près d'un millier d'enfants, en maternelle et en primaire, mais aussi, pour quelques dizaines,

au collège et en seconde, et que l'initiative du ministre de l'Éducation ne dispensera pas de mettre de l'ordre dans ses comptes.

En constatant que « depuis quelques années, les demandes ont changé de nature » et qu'elles ne concernent plus seulement l'enseignement de la langue défini dans les circulaires savary mais un véritable bilinguisme, « particulièrement à l'école primaire », Jack Lang dresse un satisfecit aux expériences en cours. Et il renvoie au choix des parents la responsabilité de scolariser leurs enfants dans une langue dont le recul est constant. En précisant que son enseignement ne doit pas empêcher l'apprentissage d'une autre langue dès le primaire. Demain, des petits Bretons trilingues ?

O.F. 25/11/92
D.E. Pajenn Breizh

PENNAD-STUR

HA DIZIOUERUS E VEFEMP ?

Souezhet on bet e-pad ar vodadeg-veur diwezhañ o welout : 1.- ne oa den nevez ebet prest da vont er C'huzul-merañ ; 2.- e oa kement a dud na gredent ket enno o-unan .

Penaos bezañ atebeg, kamaladed, hep krediñ en e ampartiz, en e wellausted ? Penaos hon eus graet-ni e penn kentañ U.G.B. ? Ne ouimp ket muoc'h eget ar re all : savet omp ha kroget hon eus e-barzh . En ur vont hon eus desket .

Ar gwelañ doare d'en em stummañ eo kemer perzh, da gentañ, e labour ar c'hevredad departamant . Kit davet ar sekretourien :

- 22 : Jañdo ROBIN : Koad Bourc'hant Bihan _ 22700 Louaneg (96-48-01-54)
- 29 : Leon = Mikael MADEG _ Keredol _ Sant-Tonan _ 29220 Landerne (98-20-32-20)
- 35 : Anna AR BEG _ 5, allez ar Bacet _ 35200 Roazon (99-53-58-34)
- 44 : Roland MOGN _ 5, straed Martinière _ 44300 Naoned (Pellg. war al listenn ruz)
- 56 : Fransez LOUIS _ 29, straed Ar Peoc'h _ 56300 Pondi (97-25-46-21)
- 75 : Thierry MADEG _ 74, av. de Fouilleuse _ 92150 SURESNES (16/1 47-72-31-63) .

Petra zo d'ober : frammañ gwelloc'h pep kevredad, rannañ al labour sekretouriezh, teñzorerezh, prientiñ ar stourm, ar manifestadegoù, kas pennadoù d'ar c'hazetennoù ha d'ar skingomzoù, goul argant gant ar c'huzul-meur hag ar c'huzulioù-kêr, skoazell an eil egile, mont e darempred gant ar gerent (A.P.E.E.B., Dihun), gant Diwan, sevel goulennoù gant Enseller an Akademiezh, goul ma vo krouet ur Bodad-labour diwar-benn ar brezhonezh e pep departamant, eskemm menozioù pedagogel, heuliañ emdroadur ar postoù kelenn, an ezhommoù, an deskadurezh er c'hentañ hag en eil derez, lakat ar gerent hag ar skolidi da c'houli kentelioù brezhoneg, digoradur klasoù divyezhek, h.a.

Evit en em stummañ ezh eus tu da sevel devezhioù studi (piv a vefe dedennet ?), met _ o c'hortoz _ da c'houli gant ar re a oar ... hag ober . En em lakat daou pe tri ma 'zh eo ret . Met ar pouezusañ eo divizout stourm ha derc'hel dezhi . Ar rest n'eo nemet ar penaos . Kredit ennoc'h kement hag e kredit e da-

zont hor yezh : gouest e voc'h da cheñch naoz d' ar Gouenon !

PESEURT BUREV ?

Lod eus izili ar C'huzul-merañ o deus roet o dilez . N'eus den nevez ebet deuet ennañ . Penaos e vo graet, neuze, evit kas ar stourm war-raok e penn an Unvaniezh ?

Bodet e vo an dud a oa e-barzh betekhen, evit en em soñjal a-sambles . Ret e vo deomp cheñch an doare da labourat . Ma vefe ur sekretourva da vat, gant un den a vicher gopret d'ober al labour, e vefe kalz skañvoc'h ar garg prezidant hag ar re all .

Plasoù zo da gemer, skoazell zo ezhomm da gaout hag an Unvaniezh a chom ur benveg ret da gas ar brezhoneg war-raok en Deskadurezh . Kemerit ho lodenn c'hwi ivez ! Trugarez d'ar re a raio .

Tugdual KALVEZ
Esprezidant

D'ar 5 a viz Kerzu 1992 e oa bodet e Karaez ul lodenn (26 eus izili an Unvaniezh da geñver he Bodadeg Veur bloaz.

Graet e voe gant Tugdual Kalvez rentañ-kont oberiantizioù ar bloavezh tremenet (en o zouez diskrog-labour miz C'hwevrer ha beaj Straßburg da gaout kannidi Europa, al labour strollañ an holl gevredigezhioù sevenadurel evit goulen digant izili Kuzul Breizh diskleriañ ur statut evit ar brezhoneg...).

Stefan Moal a zisplegas ar perak hag ar penaos eus stad fall ar rann brezhonek en IUFM.

Anv e oa evel-just eus kelc'h-lizher Lang.

Kavet e vo amañ da heul an daou vennad bet votet a-unvouezh hag ar pennad bet embannet an devezhioù war-lerc'h war bajennoù departamant OF.

Chom a ray avat da lakaat war sav ur burev nevez evit ar bloaz-mañ. Pevar den o deus diskleriet bezañ a-du da chom ere burev. Ret e vo d'ar re a felle dezhe delizel kenderc'hel ken na vo kavet un diskoulm bennak. Pedet e vo en emvodoù burev da zont izili all da reiñ o sikour.

Yann Glad Morvan



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, straed an Tier-Barn 56000 Gwened

LA CIRCULAIRE LANG ET L'ENSEIGNEMENT DU BRETON :

Un peu de pommade sur les coups de poignard.

Le 24 novembre, Jack Lang faisait connaître sa circulaire tant attendue visant à "assurer aux langues et cultures régionales une existence en rapport avec les réalités de notre temps".

Si celle-ci contient quelques déclarations générales qui ne peuvent que recevoir l'assentiment de ceux qui tentent de faire valoir les droits de la langue bretonne, il faut bien constater qu'elle laisse aux Recteurs d'Académie une telle latitude d'interprétation qu'on peut craindre qu'elle ne soit pas suivie de mesures décisives. Le contexte même de ce qu'il faut bien appeler une opération médiatique suffit à en montrer les limites :

- Il était urgent - aux yeux de la population et des élus bretons, comme à ceux de l'Europe - de tenter de dissimuler l'attitude rétrograde de l'Etat Français aggravée récemment par l'inscription à la Constitution d'un article faisant du français la langue unique de la République, et son refus de ratifier la Convention Européenne des Langues et Cultures Régionales.
- Il n'est guère coûteux à un gouvernement dont l'avenir ne dépasse plus quatre mois d'impulser des mesures qu'il n'aura pas la charge d'appliquer, et qu'il lui sera facile ensuite de reprocher à ses successeurs de démentir. Ceci alors que l'actuelle majorité politique aurait depuis longtemps pu s'y engager.
- Car si le Ministère -et c'est un fait positif- reconnaît l'existence des classes bilingues et les "réelles satisfactions qu'elles procurent", c'est 10 ans après la circulaire Savary qui envisageait leur création et fixait une période de 2 ans à leur évaluation et à l'extension des mesures en leur faveur... Cette circulaire arrive donc avec 8 ans de retard! Au point d'"oublier" que l'enseignement bilingue concerne désormais les collèges (et les lycées à la rentrée 93) et que la question essentielle à l'ordre du jour de leur développement est le droit pour les candidats bilingues au Brevet des Collèges (et bientôt au Bac) de traiter une épreuve obligatoire (Histoire-Géo par exemple) en langue régionale.

Pour sa part, U.G.B. demande :

- 1) Un recrutement spécifique d'enseignants bilingues à l'IUFM et l'intégration d'épreuves en breton au concours.
- 2) La mise en place d'une Unité de Formation à la Culture et à l'Histoire bretonnes obligatoire en 1ère année d'IUFM.
- 3) Le droit pour les élèves des sections bilingues des collèges de traiter en breton l'épreuve d'Histoire-Géo du Brevet des Collèges.

- 4) L'augmentation de la dotation horaire pour l'enseignement du breton dans le second degré.
- 5) La définition d'un taux spécifique d'encadrement des classes bilingues.
- 6) La mise en route du Centre de Création du Matériel Pédagogique en Breton (au CDDP de Saint Briec) en partenariat avec Skol Diwan.
- 7) La réunion du Conseil Consultatif de l'Enseignement du Breton dès janvier 1993.

C'est seulement au vu de ces mesures concrètes, qu'il sera possible de considérer la "circulaire Lang" comme autre chose qu'un remake périmé de la "Circulaire Savary".

Les « avancées significatives » futures, annoncées par Jack Lang, ministre de l'Education, en faveur des classes bilingues et de la formation des maîtres, notamment, deux questions d'urgence, ne changent rien au fait que le breton reste toujours hors la loi.

Résoudre les problèmes urgents ne règle pas la question de fond. Ce geste de bonne volonté aux approches des élections législatives peut, éventuellement, être remis en cause par une nouvelle majorité.

Or, le breton a besoin d'un statut officiel stable, durable, reconnu par la loi. U.G.B. demande, en conséquence, la signature immédiate par la France de la Charte Européenne des langues régionales, sans restriction aucune, et l'adoption prochaine d'une loi en faveur des langues des peuples minoritaires de l'hexagone.

Union des enseignants de breton Débat autour d'une circulaire de Jack Lang

c.f. 7-12-92

CARHAIX. - Samedi, l'union des enseignants de breton tenait son assemblée générale dans la capitale du Poher. La recherche d'un statut pour la reconnaissance de la langue bretonne, demeure leur revendication première.

« Nous sommes déçus, le conseil régional se contente de vœux à propos de la reconnaissance de la langue bretonne. L'on souhaite qu'un de ses conseillers mouille sa chemise pour mener à bien ce dossier. » Samedi à Carhaix, l'Union des enseignants de breton tenait son assemblée générale. Au centre des débats, une circulaire du 24 novembre, éma-

nant de Jack Lang. Elle vise à « assurer aux langues et cultures régionales, une existence en rapport avec les réalités de notre temps. » Ce document, ne satisfait pas pleinement les professeurs. « Il laisse aux recteurs d'académie une telle latitude d'interprétation, qu'il est à craindre qu'il ne soit pas suivi de mesures décisives. »

Le ministère reconnaît l'existence des classes bilingues « c'est un fait positif. » Mais cette reconnaissance apparaît dix ans après la circulaire Savary. Elle envisageait leur création et fixait, une période de deux ans à leur évaluation. « La réaction de Jack Lang arrive donc avec 8 années de retard. Au point d'oublier, que l'en-

seignement bilingue concerne désormais les collèges » et les lycées à la prochaine rentrée.

Le développement de ces classes bilingues est « une question essentielle. » Il est lié au droit pour les candidats bilingues au brevet des collèges et bientôt au bac de traiter une épreuve obligatoire en langue régionale.

L'union des enseignants de breton demande un recrutement spécifique de professeurs bilingues à l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM). Elle avance d'autres mesures concrètes telle la réunion du conseil consultatif de l'enseignement du breton dès janvier prochain.

Loïc FOUQUET.

GER AN TEŢZORER

Setu an dispignoù 'zo bet e 1992 :

- 3 C'Hannadig..... 6 220 lur
 - Sekretouriezh ar Prezidant..... 4 471 lur
 - Film U G B..... 25 735 lur
 - Dispignoù all..... 2 830 lur
- (timbroù, luc'heiladoù, frejoù hent...)

EN HOLL..... 39 256 lur

Hag ar gounidoù :

- 104 skodenn x 100 lur..... 10 400 lur
- Skoazelloù :

- Rannvro..... 25 000 lur
 - UGB 22..... 10 000 lur
 - Gwerzhioù..... 985 lur
- (film, kartennoù...)

EN HOLL..... 43 385 lur

FILM U G B

Tu 'zo da brenañ kasedig film UGB digant hon teñzorer. 50 lur eo evit hon izili, 100 lur evit ar re all.

Aliañ a reomp hon izili da lakaat o skolioù da brenañ ha da gas d'an teñzorer un urzh-prenañ (bon de commande). Kas a raio dezho ar c'hasedig gant ar fakturenn.

Mark KERRAIN 42 straed al Lireu /Lilas 35136 SANT JAKEZ AL LANNEG

Prenet eo bet ar c'hasedig dija gant Kreizenn Sevenadurel Sant Malo ha 3 lise eus Roazhon (Jean Macé, Bréquigny, Zola) ha gant ho skol-c'hwil ?

27 000 en deus koustet da UGB. Brav e vije adaptout an hanter eus an dispign.

Republique Française

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture

110, rue de Grenelle - 75337 Paris CE 9^e

Le Ministre d'État

Paris, le 24 novembre 1992

Monsieur le Recteur
de l'Académie de RENNES

Monsieur le Recteur,

Vous connaissez ma volonté d'assurer aux langues et cultures régionales, élément essentiel du patrimoine national, une existence en rapport avec les réalités de notre temps.

A cet effet, j'ai d'abord souhaité connaître quelle condition leur est actuellement faite dans notre système d'enseignement.

Toutes les investigations réalisées concordent pour attester un engagement déjà substantiel de l'État en leur faveur.

Ainsi, aujourd'hui, de la maternelle à l'université, ceux qui le désirent peuvent suivre un enseignement de langue et culture régionales.

Car le principe demeure du libre choix des élèves et de leurs familles.

Il en va de même de celui qui retient le cadre de la région où chaque langue est en usage.

Cela dit, depuis quelques années, certaines demandes changent de nature. Dans le droit fil des "circulaires SAVARY" de 1982 et 1983, qui ont permis de franchir une étape décisive et qui demeurent pleinement d'actualité, elles se rassemblent autour de la mise en place d'un véritable bilinguisme, particulièrement à l'école primaire.

C'est que les formules expérimentées en ce sens donnent de réelles satisfactions.

Les évaluations des acquis des élèves, à l'entrée du cours élémentaire deuxième année ou en classe de sixième, comme les résultats obtenus au brevet des collèges en témoignent.

Aussi, bien que des appréciations complémentaires soient à rechercher et l'Inspection générale de l'éducation nationale sera saisie de cette question, j'estime le temps venu d'autres avancées. Il revient au service public de s'engager avec résolution dans la voie d'une offre nouvelle, conséquente et diversifiée.

C'est pourquoi, en fonction de la situation dans votre académie, je vous demande d'élaborer, dès maintenant, un plan académique de développement de l'enseignement des langues et cultures régionales.

Le dispositif que vous adopterez avec les inspecteurs d'académie, en étroite coopération avec les collectivités locales qui souhaiteront apporter leur concours et en concertation avec les partenaires représentatifs intéressés, prendra en compte l'ensemble des éléments suivants.

Il s'agit, en premier lieu, de répondre à une demande clairement formulée par les élèves et leurs familles. Elle le sera d'autant plus qu'une information de qualité sera diffusée.

Cette demande peut aller de la simple sensibilisation à la langue à un authentique bilinguisme. Dans ce dernier cas, il sera exigé une égale maîtrise du français et de la langue régionale à l'issue de l'école primaire. Par ailleurs, aucune des formules retenues ne constituera un obstacle à l'introduction d'une langue vivante étrangère au cours moyen deuxième année. Enfin, la continuité école-collège devra être effective et la situation de chaque élève pourra être reconsidérée à la fin de chaque étape du cursus scolaire (école maternelle / école élémentaire / premier cycle de collège).

Le deuxième aspect concerne la formation des maîtres. A l'évidence, elle constitue un élément majeur d'une réponse efficace et adaptée aux demandes des élèves et de leurs familles.

Ce sera une de vos préoccupations essentielles en matière de formation initiale. Les inspecteurs d'académie feront de même pour ce qui relève de la formation continue.

L'Institut universitaire de formation des maîtres de votre académie sera bien évidemment sollicité. Cela n'exclura pas pour autant la possibilité de recourir à des organismes ou institutions affichant des compétences indiscutables dans ce domaine.

Tous les maîtres recevront, s'ils le désirent, une formation minimale. Cependant, la seule référence à des enseignants volontaires ne saurait suffire. Aussi, à partir de la préparation de la rentrée 1993, le nombre d'emplois nécessaires à la satisfaction des besoins reconnus sera réservé sur la dotation de chacun des départements concernés. Le concours de recrutement des professeurs des écoles tiendra compte de cette spécificité.

La mise en oeuvre d'un enseignement de qualité, au-delà de la seule sensibilisation, passe également par la réunion de conditions d'accueil particulières. C'est le troisième aspect. Il appartiendra aux inspecteurs d'académie de constituer le réseau de classes correspondant et d'arrêter les critères qui présideront à l'admission des élèves et qui, par nature, dérogeront à ceux ordinairement retenus.

C'est dans ce cadre que la question des enseignements dispensés dans les centres gérés par des associations culturelles doit trouver une réponse appropriée. Je vous demande d'entreprendre immédiatement les négociations qui s'imposent en vue d'instaurer une association clarifiée au service public de l'éducation nationale.

Les responsables de ces associations autant que les enseignants à ce jour engagés auront à vous faire part de leur choix entre l'intégration à l'éducation nationale et un lien contractuel relevant des rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés (Loi du 31 décembre 1959).

Si vos partenaires marquent leur intérêt pour l'offre d'intégration un accord cadre en fixera les modalités. Ce choix s'accompagnera pour les associations de l'octroi d'un statut "d'expert associé" ouvrant notamment des perspectives de participation à la formation des maîtres.

En tout état de cause, les négociations ne pourront se dérouler que sur la base des exigences du service public d'éducation nationale appliquées, dans le même domaine, par chaque département, qu'il s'agisse des maîtres (qualifications et fonctions) ou des taux d'encadrement des élèves (classes bilingues).

La durée d'un éventuel plan d'intégration ne saurait dépasser cinq années. Dans ce délai, des conventions individuelles annuelles pourront être conclues autant que de besoin.

Un quatrième aspect me paraît important : l'installation de conseils consultatifs locaux de langues et cultures régionales, instances de réflexion et d'échange autant que de suivi de la mise en oeuvre du plan académique. Vous voudrez bien y procéder, la composition de ces conseils, compte tenu de la diversité des situations, étant laissée à votre appréciation. Vous m'informerez toutefois de votre décision en la matière.

Enfin, cinquième et dernier aspect, les langues et cultures régionales ne sauraient laisser indifférents les directeurs régionaux des affaires culturelles. Je souhaite que vous vous rapprochiez d'eux afin d'étudier quelles actions vous pourriez, de concert, impulser. Dans ce domaine également, vous ferez en sorte de m'adresser une information en retour.

Je vous prie, Monsieur le Recteur, de me rendre compte au plus tard le 17 décembre prochain de l'état d'avancement de vos travaux.

Jack Lang
Jack LANG

ACADEMIE DE RENNES

RENNES, le 24 novembre 1992

LE RECTEUR

CAB/MH/PR

Monsieur KALVEZ

Monsieur le Président,

Je viens de recevoir un courrier du Ministre d'Etat me demandant d'élaborer un plan académique global de développement de l'enseignement de langue et culture régionales pour favoriser une nouvelle avancée significative.

Un premier état d'avancement des travaux sera remis au Ministre d'Etat avant la fin de l'année civile.

Il s'agit, à partir de ce qui existe déjà, et sur la base des orientations définies par le Ministre d'Etat, d'établir ce plan académique, donnant une dimension nouvelle à cet important dossier.

Je conduirai ma réflexion avec les Inspecteurs d'Académie et y associerai l'ensemble des partenaires concernés.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

LE RECTEUR
Herbert Maisl
Herbert MAISL

Deux aspects méritent enfin un égal intérêt.

D'une part, les recteurs devront installer des Conseils consultatifs locaux de langues et cultures régionales, instance de réflexion et d'échange avant que de suivi de la mise en oeuvre des plans académiques. La composition de ces conseils est laissée à leur initiative compte tenu de la diversité des situations.

D'autre part, ils se rapprochent des directeurs régionaux des affaires culturelles pour concevoir et impulser de concert des actions nouvelles.

COMMUNIQUE DE PRESSE

LANGUES ET CULTURES REGIONALES / CREATION DE PLANS ACADEMIQUES DE DEVELOPPEMENT

Jack LANG, Ministre d'Etat, Ministre de l'Education nationale et de la Culture annonce la création de plans académiques de développement de l'enseignement des langues et cultures régionales.

Cette décision marque la volonté résolue du Ministre d'assurer la continuité d'un engagement déjà substantiel de l'Etat en ce domaine, mais également, et surtout, de favoriser de nouvelles avancées significatives.

Ces plans académiques doivent ainsi permettre de trouver un nouvel équilibre entre les demandes des familles et les offres de formation du service public d'éducation nationale, ajusté aux réalités de notre temps.

Les recteurs des académies de STRASBOURG, NANCY-METZ, RENNES-BORDEAUX, TOULOUSE-MONTPELLIER, NANTES-LE MANS, LIMOGES, CLERMONT-FERRAND, GRENOBLE, JULIE, ANTILLES, GUYANNE, REUNION et CORSE sont invités à remettre une première ébauche avant la fin de l'année.

L'Inspection Générale de l'Education nationale sera saisie en vue de procéder aux évaluations et appréciations nécessaires.

Toutes les demandes seront prises en considération, de la simple sensibilisation à la langue à un bilinguisme authentique, ce dernier passant du stade expérimental à l'extension. Pour y faire face, on n'en reste plus au seul volontarisme des enseignants. Comme pour le second degré des emplois particuliers sont créés. Les conséquences en seront tirées en matière de formation des maîtres. Par ailleurs, la rénovation en cours des programmes de l'école primaire prendra en compte cette question.

En outre, un enseignement de qualité dépendant largement des conditions d'accueil, il apparaît nécessaire d'encourager les directeurs d'académie de constituer les réseaux de classes les plus appropriés.

MINISTÈRE DES DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Paris, le 19 NOV. 1992

Le Ministre
L6/Fc/92

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 11/11/92 relatif à la signature par la France de la charte européenne des langues régionales.

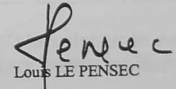
Il a retenu toute mon attention.

La presse s'est faite écho de mon intervention en Conseil des Ministres à ce sujet, et mon analyse n'a pas varié depuis.

Bien que certaines clauses de la charte soient difficilement applicables à notre pays, je pense que la France peut la signer.

Je continuerai à agir en ce sens auprès de mon collègue du Gouvernement en charge du dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Louis LE PENSEC

Monsieur le Président
de l'Union des Enseignants de Breton
21, rue des Tribunaux
56000 - VANNES

Ouest-France
5 novembre 1992

Langues régionales Louis Le Pensec met la pression

Louis Le Pensec (PS) a profité hier du conseil des ministres pour alerter le président de la République sur le danger qu'il y aurait de ne pas signer la charte européenne des langues régionales (O.-F. de mercredi).

Le refus français de ne pas signer la charte européenne des langues régionales a pris du plomb dans l'aile. Défenseur de la langue bretonne, Louis Le Pensec a vu tout de suite « les conséquences fâcheuses » que ce refus ne manquerait pas d'entraîner. Comme il y a urgence — la signature est « ouverte » à partir de ce jeudi au Conseil de l'Europe à Strasbourg — le ministre des DOM-TOM a saisi l'opportunité du conseil des ministres d'hier pour alerter le président de la République sur la question.

Pour Louis Le Pensec, le refus de la France d'apposer sa signature en bas d'un document approuvé par la plupart de ses

partenaires européens risque d'être du plus mauvais effet. Il craint également que cette attitude « n'occulte les avancées récentes du gouvernement en faveur des langues régionales et celles qu'il envisage pour les mois à venir ».

Le ministre des DOM-TOM assure que François Mitterrand a été « attentif » à ce plaidoyer et qu'il y a même marqué de l'intérêt. Tout le monde est tombé d'accord sur le fait que les obstacles juridiques opposés par le

ministère des Affaires étrangères n'étaient sans doute pas insurmontables.

Le ministre des Affaires étrangères Roland Dumas a donc été prié de revoir la copie dans un sens plus favorable. Pour le président de la République, il est de l'intérêt bien compris du gouvernement de prendre en compte « toutes les données du problème » avant d'arrêter une décision définitive.

Roland GODEFRAY.

Les Verts de Bretagne, par la voix de leur porte-parole Gérard Borvon, demandent au Premier ministre de signer la charte, « contribution importante à la constitution d'une Europe fondée sur les principes de la démocratie et de la diversité culturelle (...) Il serait paradoxal de voir des régions à forte identité culturelle comme la Bretagne privées des avancées démocratiques introduites par les nouveaux règlements européens ».

L'Alliance libre européenne, qui regroupe divers mouvements régionalistes ou indépendantistes, rappelle les propos de François Mitterrand en 1981 à Lorient en faveur d'un statut des langues et cultures de France afin que celle-ci cesse d'être le dernier pays d'Europe à refuser à ses composantes les droits culturels élémentaires ».

BRO NAONED

Roland MOGN
5, Str. La Martinière
44300 NAONED

Naoned, d'ar 1añ a viz Kerzu 1992

Tugdual,

1 - Diwar-benn emvod disadorn:

Ne c'hellin ket dont da emvod meur U.G.B. siwazh (ar wech kentañ e vo).

Setu koulskoude un nebeut keleier eus an Naoned:

- E lise La Colinière eo eo bet staliet ar post.
- * 4 skoliad e live 2,
- * 9 e live 1.

En o zouez, ez eus 4 skoliad e L.V.III, digoret ar bloaz-mañ. N'eo ket bet divizet c'hoazh peseurt mod e vo tremenet er vachelouriezh ganto.

- E skolaj Klizun:
- * 9 skoliad e 4vet klas,
- * 22 e 5vet,
- * 10 e 6vet.

- E pentello (le Pellerin):
- * 4 e 4vet klas (rener a-enep).
- * netra e 5vet: nann aotreet gant ar rener.

- E Chantenay (Naoned):
- * 4 e 4vet klas (rener (bet?) a-enep).
- * netra e 5vet: nann aotreet gant ar rener.

- E Noë Lambert (Naoned):
- * 9 e 6vet klas,
- * 6 e 5vet.

- E Blaen:
- * 3 e 3de Klas,
- * den ebet e 4vet,
- * 39 enskrivet e 5vet. 22 a c'hell dont ingal.
- (Rener a-enep-krenn, ur "bro"garour gall eus ar Vande).

Hollad: 101.

L.V.3 e 4vet klas hag e lise. Ne oan ket deut a-benn da gaout an digoradurioù-se e Gwened...

Langues régionales et Charte européenne Une motion votée par le Conseil municipal

OT 25/11/92 -
Pajenn 57 Male

Question supplémentaire incluse dans l'ordre du jour de la réunion du Conseil municipal de lundi, à la demande de Henri Gourmelen : l'examen et l'adoption d'une motion relative à la signature de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. Le conseil a voté pour l'envoi de cette motion à une grande majorité (une voix contre et deux abstentions).

Voici le texte adopté : « Considérant que la protection et la promotion des langues régionales et minoritaires, dans les différents pays et régions d'Europe, représentent une contribution importante à la construction

d'une Europe fondée sur les principes de la démocratie et de la diversité culturelle ; considérant que rien ne s'oppose dans notre droit à l'adhésion et à l'approbation par la France de la Convention européenne des langues régionales ; considérant que l'article 2 nouveau de la Constitution, qui dispose que le français est la langue de la République, n'y fait nullement obstacle, le Conseil municipal de Saint-Malo demande instamment au Gouvernement de signer, pour approbation, la Charte européenne et de mettre en œuvre le processus de ratification par le Parlement. »



Toujours au créneau pour la défense de la culture régionale, Henri Gourmelen (à droite) donnait une conférence sur le sujet en début de mois.

Degemeret on bet gant an Enseller Akademiezh. E Pentello hag e Chantenay e vo kendalc'het ar brezhoneg ma kresko niver ar skolidi. Mod all e vo echu aze.

Ar aotre am eus bet digantañ da vont da ober bruderezh evit ar brezhoneg e pep lec'h. Klasket e vo ar bloaz-mañ digeriñ kentelioù brezhoneg e skolajoù all gant skoazell APEEB Naoned. Me 'soñj din e vin skoazellet mat gant ar film video.

Evit reiñ pouez d'ar brezhoneg er skolajoù e vo:

- aozet emvodoù a-ratozh-kaer evit ar brezhoneg, a-gevred gant tud APEEB Naoned (da welout).

- graet ur veaj e Breizh-Izel. Asant va renerien am eus bet. Piv a vefe prest da zegemer ur strollad 40 skoliad eus Bro-Naoned e Bro-Dreger, Leon pe Kerne-Izel?

- savet un abadenn gant ur c'haner (Jil Servat moarvat) aozet a-gevred gant ar gelennerien galleg.

- aozet un devezh an holl skolidi asamblez en ur skolaj, dezho da welout ez int niverus. Pedet e vefe tud eus DIWAN hag eus an APEEB da ober prezegennoù.

2 - Al lizher da rektor Naoned.

Gwelloc'h e vefe kas ul lizher da-unan da Rektor Naoned ha d'an Enseller Akademiezh ivez. Tu a vefe dit menegiñ an APEEB hag anv an 3 den a ra kentelioù brezhoneg en departamant: MOTROT, MOAL ha me. N'on ket sur eo bet kaset lizher J. LANG d'an Naoned. Gwellet e vo an dra-se warc'hoazh gant tud APEEB bro-Naoned.

3 - Da zilez.

Ne ouzon ket penaos e vije bet an traoù ma ne vijes ket bet e penn an traoù. Te a zo bet er plas ma oa ezhomm eus un den evelvoud. Hag an dud ar seurt-se n'int ket niverus. Graet ac'h eus ul labour eus ar re brizusañ pa oa an traoù en o diaesañ evidomp. Fiziañs bras ennout am eus bet, ha, me'soñj din, digant kalz tud all. Pouezus out bet evit kas hor yezh war-raok. Trugarez, Tugdual, ha d'ar c'hentañ gwel!

R. MOGN

BRO DREGER

DE TRÉGUIER À MORLA

CLASSES BILINGUES Réouverture à Trégastel

Huit enfants prévus au printemps dernier. Quinze qui se pointent à la rentrée, jeudi dernier : les enfants de la classe bilingue de Trégastel ont dû passer par Lannion pour faire rouvrir leur classe dont la fermeture avait été fermement décidée avant les vacances. L'administration a dû faire marche arrière devant la pression des parents.



LANNION. - Une rentrée en demi-teinte pour la classe bilingue de Trégastel. M. Coadou est venu jeudi matin à l'école Saint-Roch écouter les revendications de la quinzaine de parents d'élèves mécontents, en présence du maire Alain Gourliou.

Les parents qui voulaient faire instruire leurs enfants et en français et en breton, dans la classe maternelle bilingue de Trégastel ouverte en 1989, ont été renvoyés sur Lannion où les cinq classes maternelles et primaires venaient juste d'être regroupées à l'école Saint-Roch. Mais les parents n'étaient venus là que pour réclamer la réouverture de leur classe à Trégastel. L'inspecteur primaire, M. Coadou, était présent, tout comme le maire Alain Gourliou et son adjoint aux affaires scolaires, Jacques Gicquel, pour une visite de routine. Ils ont découvert une quasi-occupation de l'école par les parents d'élèves.

Pour M. Coadou, tout comme pour la mairie de Trégastel, et les autres ins-

tituteurs de Trégastel, il n'était pas question de réouvrir la classe bilingue dont la fermeture avait été décidée il y a quelques mois pour manque d'effectif : elle ne comptait en effet que treize élèves l'an dernier, pour toutes les sections de la maternelle, sous la baguette de Mme Lallier et seulement huit étaient prévus cette année. Une prévision qui s'est avérée peu fiable, on le voit, puisque c'est près du double d'enfants que les

parents ont fait l'effort de déplacer jusqu'à Lannion pour réclamer la réouverture.

Comme il arrive en pareil cas, le ton est un peu monté entre les parents soutenus par l'Association des Parents pour l'enseignement du breton dans l'école publique (l'Apeeb) représentée par son vice-président Roland Riou. Les parents ont saisi le ministère du problème. Les chiffres étant ce qu'ils étaient, il était difficile de fermer une classe dont l'effectif était en augmentation. Le ministère a rapidement fait savoir qu'il fallait rouvrir la classe.

M. Coadou a cependant tenu à faire d'abord "une mise à plat des problèmes" dans l'école de Trégastel. Au fil des mois, en effet, l'ambiance était devenue assez mauvaise entre l'institutrice bilingue et les autres enseignants. Les choses ont été mises au point entre tous lors d'une réunion qui s'est tenue vendredi après-midi sous la conduite de M. Coadou.

De leur côté, les parents qui se sont beaucoup mobilisés pour cette réouverture sont bien décidés à rester vigilants sur l'évolution de la situation à Trégastel.

B.R.

Classes bilingues : 223 élèves à travers le Trégor

Ouvertes pour la première fois à Lannion en 1983 en maternelle, les classes bilingues publiques continuent leur progression en terminant cette année le cycle du collège avec l'ouverture d'une troisième au collège La Goffic.

Le gros du peloton se trouve désormais regroupé à l'école Saint-Roch à Lannion : deux classes de maternelle avec 42 élèves ; trois en primaire avec 75. Une classe maternelle à Trégastel, quinze ; une classe maternelle à Cavan, seize ; une classe à Pabu jusqu'au Cp avec 33 élèves et le fort espoir d'une seconde ouverture dès les prochains jours. Enfin, de la sixième à la troisième, le collège La Goffic compte un total de 42 élèves répartis sur les quatre niveaux.

Le total atteint 223 élèves soit sensiblement plus que l'an dernier. Mais la progression est surtout due aux montées des nouvelles classes (troisième au collège et Cp à Pabu). Dans les classes élémentaires de Lannion, Cavan et Trégastel, la progression n'est que de cinq élèves, les arrivées de nouveaux élèves sont en effet parfois compensées par quelques départs.

Syndicat Occitan de l'Education

B.P. 136
33 305 Lormont Cedex
☎ : 56 06 07 72

1993 : UN RENDEZ-VOUS ELECTORAL POUR TOUS LES ENSEIGNANTS,
NOUS POUVONS NOUS FAIRE ENTENDRE!

Cars collègas de Bretnaha,
Chèrs collègas de Bretagne,

Le S.O.E. (Syndicat Occitan de l'Education) est né en décembre 1988. Il est enregistré "officiellement" à la préfecture de Bordeaux sous le numéro 4477.

Malgré son jeune âge, plusieurs actions et réflexions ont pu être menées : rencontre avec les stagiaires des I.U.F.M. (ex CPR) avec lesquels nous avons pu mesurer l'impact douloureux de l'exil qui les attend lors de leur première affectation, campagne pour le CAPES d'occitan, présence électorale au niveau des élections aux conseils d'établissement, etc....

Plus nous avançons, plus nous sentons la nécessité de devenir un syndicat dit "représentatif".

Accéder à cette reconnaissance ouvrirait bien des portes, permettrait d'obtenir plus rapidement les renseignements utiles et les prévisions rectores ou ministérielles. Ce serait à coup sûr, gagner en efficacité.

C'est pourquoi, nous avons l'intention de nous présenter en 1993 pour la prochaine élection des représentants aux commissions paritaires :

- d'une part aux commissions académiques dans les académies occitanes et pour les corps où cela sera possible.

- d'autre part aux commissions nationales pour les corps où cela sera possible.

Pour ces dernières, il serait sans aucun doute plus performant de proposer des listes "ouvertes" regroupant des collègues des différentes "minorités" qui partagent des revendications culturelles analogues (sur l'enseignement de notre langue "régionale" et dans notre langue "régionale"), qui sont victimes de l'exil vers les académies dites déficitaires, qui souhaitent avancer vers une régionalisation du système éducatif devenue indispensable, etc....

NOUS FAISONS DONC APPEL AUX ENSEIGNANTS-BRETONS QUI SOUHAITENT PARTICIPER A CETTE AVENTURE, POUR FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIE EN DEHORS DES SYNDICATS PARISIENS QUI N'ONT CESSÉ DE NOUS TROMPER.

Il ne s'agit pas de s'aligner sous la bannière du S.O.E.. Si entente il y a, nous choisirons ensemble une dénomination évocatrice, où chacun se retrouvera. Il s'agit plutôt d'être plus forts pour nos revendications communes : 5 départements bretons, 32 départements occitans, cela compte!! D'autant que nous pesons encore plus dans l'enseignement (70% des professeurs de lettres sont d'origine occitane!...).

Nous souhaitons et espérons la participation bretonne à ces listes nationales. Que ce soit comme simple membre des listes ou comme participant actif et (ou) en position d'être élu, nous attendons vos réactions avec grande impatience, mais aussi avec espoir!

Bien cordialement,

PETRA A SONJIT ? KASIT DEOMP HO.C'H ALLOÙ

AMAN HAG AHONT

PRÉVISIONS DE POSTES AUX CAPES EXTERNE ET INTERNE
Session 1993

Disciplines	Externe	Rappel 92	Interne	Rappel 92
Philosophie	300	225	190	180
Lettres classiques	460	460	45	45
Lettres modernes	2 000	2 100	980	965
Histoire-géographie	1 850	2 168	830	815
Sciences éco. et soc.	210	250	140	140
Allemand	320	225	285	285
Anglais	2 305	2 135	854	858
Arabe	10	10	5	5
Chinois	0	1	0	1
Espagnol	630	687	330	330
Hébreu	0	0	0	0
Italien	35	30	80	80
Portugais	10	10	5	5
Russe	3	3	10	10
Mathématiques	2 375	2 346	620	600
Sc. physiques :				
- Opt. physique chimie	1 400	1 218	320	300
- Opt. physique appliquée	250	214	45	40
Biologie-géologie	330	255	400	390
Education musicale	270	260	60	50
Arts plastiques	172	172	105	100
Documentation	650	760	600	600
Basque	2	0	2	0
Breton	2	2	2	0
Catalan	2	0	2	0
Langue d'Oc	7	0	5	0
Corse	7	0	5	0
CAPEFS	820	865	560	550
TOTAL	14 420	14 420	6 480	6 370

"45" Kerzu 1992

LANGUE BRETONNE. — Deux vœux concernant la langue bretonne ont été adoptés à l'unanimité. Le conseil régional demande au gouvernement de ratifier la charte des langues régionales ou minoritaires adoptée par le conseil de l'Europe. Il demande également l'assainissement du breton dans le cadre des programmes de l'Education Nationale et souhaite la création d'une filière spécialisée en langue bretonne pour permettre la formation des instituteurs nécessaires, chaque année, dans l'enseignement maternel et élémentaire.

Tel. 18/11/92

Vœu en faveur de la culture bretonne

Au Conseil Municipal du 8 juillet, les élus ont adopté à l'unanimité un vœu en faveur d'un statut général pour les langues et cultures régionales. Les conseillers municipaux bretons pour que les pouvoirs publics et le Parlement étudiant et adoptent un statut d'esprit moderne pour promouvoir les langues et cultures régionales.

Le Rennais 9/32

Charte européenne des langues régionales : des associations bretonnes réagissent

La non-signature par la France de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires, adoptée par le Conseil de l'Europe le 22 juin dernier, continue à susciter des réactions. Dremmel, la fédération des associations de parents d'élèves pour le breton dans l'enseignement, y voit l'illustration du « caractère anti-démocratique et la parfaite hypocrisie de la politique d'étouffement culturel » menée dans ce pays. Pour sa part, l'Union des enseignants de breton (Unvaniezh Ar Golemmerien Brezhoneg) estime que la France manifeste une nouvelle fois qu'elle est « le pays des droits de l'homme sélectifs ». Elle signe « ce qui l'arrange et exclut les droits collectifs des peuples qu'elle intègre ». UGB déplore la constance de la France en ce domaine depuis 1980, rappelant au passage que la dernière modification de la constitution « visait à exclure les langues autres que le français ».

OF 18/11/92

Langues régionales : Jakez J. Lannin a-10/01 une filière bretonnante par canton

Adjoint chargé des affaires scolaires, Jakez J. Lannin se « réjouit, dans un communiqué, des récentes déclarations de Jack Lang sur les langues régionales. « C'est la première fois, écrit-il, qu'un ministre exprime une volonté politique de faire progresser les langues régionales. » Le porte parole de l'Union démocratique bretonne dans le Tregor souhaite :

rait toutefois « que soit retenu l'objectif, à moyen terme, d'une filière bretonnante, éducation nationale ou Diwan, dans chaque canton de Basse Bretagne ». Il regrette par ailleurs « que Jack Lang, qui est aussi ministre de la Communication, n'ait pas envisagé d'accroître la place de la langue bretonne à la télévision. »

Ar sadorn zo hiriv. Teir eur eo. Er gêr emañ ar familh Morvan.



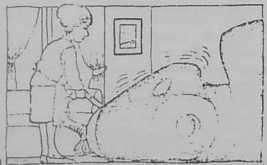
Emañ Katell er gegin.
O seniñ gitar emañ.
Paour-kaezh Katell!
N'eo ket aes seniñ mat.



Emañ Gwenola en he c'hamb.
Oc'h embleustrin emañ.
Skuizhus eo.



N'emañ ket Padrig en e gambr.
N'emañ ket en ti ivez.
Er c'harrdi emañ, gant e vreur Mikael.
Oc'h ober un daol emaint.
N'eo ket aes ar vicher.



Er saloñs emañ Anna Morvan.
O labourat emañ.
O naetaat al leur emañ.



Er saloñs emañ Alan Morvan ivez.
N'emañ ket o labourat avat.
O tiskuizhañ emañ.
O lenn ur romant polis emañ.
Met n'eus ket peoc'h.
Trouz zo en ti.
Spontus eo.

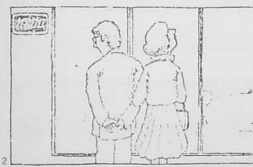
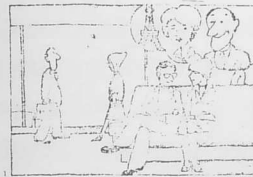
Emañ an holl dud oc'h ober trouz.

GOULENNOÙ:

1. Pelec'h emañ Katell? (Padrig ? ...)
2. Oc'h ober petra emañ Gwenola? (Mikael? ...)
3. Er gegin (o lenn) emañ Katell?
4. Piv zo oc'h ober trouz? Piv n'emañ ket?
5. Piv zo er c'harrdi? Piv n'emañ ket?
6. Petra zo aes? Petra n'eo ket?
7. Peseurt deiz zo hiriv? Pet eur eo?

PETRA EMAIN O C'HORTOZ?

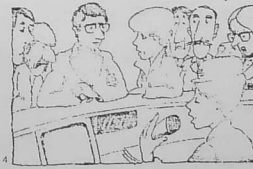
Ar şul zo hiriv.
Emañ Mikael hag Enora en aerborzh Pleurtuid.
O c'hortoz emaint.
Mignoned zo o tont eus Paris gant ar c'harr-nij.



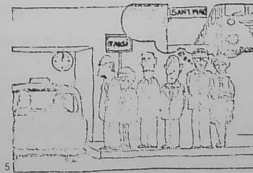
Dek_eur eo bremañ.
Emañ Mikael o sellout ouzh ar c'hirri-nij.
Emañ Enora o sellout ouzh an oabl.
Latar zo.



Unnek eur eo.
Diwezhat eo ar c'harr-nij.
Emañ Mikael o komz gant plac'h an titouroù.



Unnek eur hanter eo bremañ.
Emañ plac'h an titouroù o komz en he mikro.
Emañ Mikael hag Enora o selaou.
N'eus karr-nij ebet hiriv.
Re a latar zo.



Kreisteiz eo.
Emañ Mikael hag Enora o c'hortoz un taksi.
Emañ o vont d'ar gêr.

GOULENNOÙ:

1. Piv emañ Mikael hag Enora o c'hortoz?
2. Ouzh petra emañ Enora o sellout?
Piv zo o sellout ouzh an oabl?
3. Gant piv emañ Mikael o komz?
4. Piv emaint o selaou?
5. Petra emaint o c'hortoz?



EMBANNADURIOU AN HERE

Hon dave da : IK 228

ar 16 a viz Gwengolo 1992

Ho tave da :

Geriadur Brezhoneg An Here
da Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg

GALV

Keneiled ker,

War zigarez skeudennaouiñ ar Geriadur Brezhoneg ez en em gavomp gant meur a gudenn a denn da draoù an natur. Pa vez meur a spesad eus ul loen lakaomp, pehini a ranker tresañ? Ha mat, ha reizh, e vo an dresadenn evit unan zo arbennigour war an danvez, evit ur skiantour?...

Bez' emañ, eta, o klask tud a c'hallfe aliañ ac'hanomp evit a sell an trespadennoù graet evit Geriadur Brezhoneg An Here. Meur a gant trespadenn zo bet graet gant hor skeudennaouer Jean-Yves André, met plijout a rafe deomp kaout ali arbennigourien da c'houzout ha mat int bet graet. Evit al laboused hag ar plant hon eus kavet tud da aliañ ac'hanomp, en o zouez un ezel bennak eus Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg, evel R. ar Mogn, met meur a dachenn all a chom da bleustriñ ; ezhomm hor befe kavout tud a oar brezhoneg hag a anavez mat :

- ar pesked hag al loened mor ;
- ar bronneged ;
- an amprevaned ;
- ar stlejviled ;
- ar binvioù a bep seurt ;
- hag all.

Mar gallfe lod eus izili U.G.B. sikour ac'hanomp, n'o defe nemet pellgomz pe skrivañ deomp :

ar Geriadur Brezhoneg
An Here
straed Gay-Lussac
Kergleuz
29480 AR RELEG-KERHUON
pg. 98.28.10.37